Nations Unies S/2012/967



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 décembre 2012
Français
Original : français

Lettre datée du 28 décembre 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2078 (2012) du Conseil de sécurité concernant la République démocratique du Congo, par laquelle le Conseil m'a prié de proroger, pour une période prenant fin le 1er février 2014, le mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) et reconduit par des résolutions ultérieures.

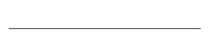
Je tiens donc à vous informer qu'après avoir consulté le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, j'ai nommé les experts suivants :

- M. Nelson Alusala (Kenya) (armements);
- M. Henry Fomba (Cameroun) (douanes et aviation);
- M. Bernard Leloup (Belgique) (questions régionales);
- Mme Marie Plamadiala (République de Moldova) (groupes armés);
- Mme Émilie Serralta (France) (ressources naturelles).

J'ai aussi désigné Mme Serralta comme Coordonnatrice du Groupe d'experts.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon



12-66851 (F) 020113 030113



